

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. **Débitrice: Green Technology (Schweiz) AG**, Route de Chantemerle 58, 1763 Granges-Paccot

Déclaration de faillite: 17.11.2014
Suspension de faillite: 13.04.2015

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.05.2015

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Détention, acquisition et vente de participations, notamment dans le secteur de la production d'énergie respectant l'environnement, le commerce et la vente d'énergie en Suisse et à l'étranger. (Réf. sect. 4)

Office cantonal des faillites, M. Tornare, chef de secteur 1700 Fribourg

02123385